



Communiqué

2 décembre 2014

Communiqué de presse

Le Synode déplore les restrictions de postes pastoraux mais se montre solidaire des mesures d'économie décidées dans le canton de Berne

Les restrictions budgétaires concernant les postes pastoraux rémunérés par le canton de même que les relations entre l'Eglise et l'Etat ont marqué la première journée des débats de la session d'hiver du parlement de l'Eglise réformée. Les députées et députés se sont notamment prononcés en faveur du projet de nouvelle ordonnance d'attribution des postes pastoraux.

Les relations entre l'Etat de Berne et l'Eglise ont été au cœur des débats durant la première demi-journée des délibérations du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, réuni pour sa session d'hiver jusqu'à demain mercredi 3 décembre. Dans son message de salutation, Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat bernois en charge des Eglises, a relevé les bonnes et étroites relations entre l'Eglise et l'Etat et rappelé que l'Eglise était un partenaire essentiel de l'Etat. Il s'est félicité de la participation active de l'Eglise au programme d'économies décidé par le canton. Les réformées ont fait preuve de sens des responsabilités en s'impliquant dans l'élaboration de l'Ordonnance relative à l'attribution des postes pastoraux et, notamment, des critères déterminant le droit à un poste pastoral, a souligné le Conseiller d'Etat. Grâce à cette démarche, les mesures d'économie sont devenues supportables.

Critères d'attribution des postes révisés

Sur ce dossier, l'Eglise a notamment fait valoir que, parallèlement au nombre des membres d'une paroisse, le nombre d'espaces ecclésiaux au sein desquels sont célébrés des cultes, baptêmes, célébrations funèbres et autres actes ecclésiastiques de même que la densité de population devaient être pris en compte. Tout en saluant le travail du Conseil synodal et en relevant le caractère équilibré du projet, les députées et députés ne se sont pas cachés les sérieux problèmes qu'entraînent les réductions de postes, notamment dans certaines régions comme le Seeland et le Jura bernois et l'affaiblissement des paroisses qui en résulte. La question de la présence de l'Eglise au sein de la population dans son ensemble se pose à plus ou moins court terme. Conformément au droit de préavis et de proposition qui lui est imparti, le Synode était appelé à se prononcer sur le projet d'ordonnance qu'il a estimé être le moindre mal

dans le contexte actuel. Le parlement de l'Eglise a par conséquent approuvé ce projet à l'intention du Conseil exécutif.

C'est également dans le sens d'une approbation à l'unanimité que le Synode a pris connaissance d'un rapport du Conseil synodal sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, dans lequel l'exécutif de l'Eglise a procédé à une analyse en profondeur dans leur dimension à la fois historique, juridique et sociale de la situation et du rôle de l'Eglise au sein de l'espace bernois. Certaines députées et députés ont toutefois déploré une absence d'objectifs et de points d'ancrage pour le débat public qui s'annonce. Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a assuré que les réflexions seraient poursuivies dans la perspective du Synode d'été 2015, au cours duquel le parlement de l'Eglise devra se prononcer sur les propositions du Conseil exécutif à l'intention du Grand conseil portant sur les relations futures entre l'Eglise et l'Etat cantonal.

En outre, le Synode a ...

- pris connaissance du plan financier 2015–2019 qui montre que l'équilibre financier n'est pas mis en péril en dépit d'un potentiel de croissance des recettes limité ; le capital propre va diminuer;
- a approuvé un crédit de 10'000 francs par année pour soutenir le Service de consultation en cas de fausse-couche et de mort périnatale qui entoure les parents confrontés à cette difficile situation;
- alloué un crédit récurrent annuel de 20'000 francs en faveur du Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne. Dans la discussion, il a notamment été évoqué qu'une fois de plus l'Eglise devait s'engouffrer dans la brèche du désengagement de l'Etat pour raisons d'économie;
- approuvé une contribution annuelle de 60'000 francs en faveur du Centre HipHop de Berne et a donné mandat aux Services généraux d'accompagner les activités du Centre ;
- adopté le prolongement du crédit de 20'000 francs par année pour les années 2015 à 2017, en faveur du projet « Personnes sans emploi derrière l'objectif ». Entrepris en 2012, ce projet d'initiation à la création photographique qui s'adresse à des personnes sans emploi de longue durée, vise leur intégration sociale.

Les délibérations reprennent demain mercredi à 8 h 30.